

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014**

N°3 :

OBJET : Point administratif et financier

Reçu le 22 DEC. 2014

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Lotfi SAID, Conseiller général
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général

Etat

- M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil Régional de Franche-Comté

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Ville de Salins-les-Bains

- M. Gilles BEDER, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
- M. François FAVORY
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

Représentants du personnel de l'EPCC

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable de la librairie boutique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

Pouvoirs :

- M. Jacques BREUIL, Vice-Président du Conseil général du Doubs a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Loïc NIEPCERON
- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Bernard FALGA
- M. Denis GRANDJEAN a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT

Absents excusés :

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Jean-Christophe DURAND, Electricité de France
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil général du Doubs
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général Du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Election d'un nouveau représentant du personnel au Conseil d'Administration

Suite à la démission de Monsieur Francesco Scandella, qui a choisi de suivre sa compagne ayant trouvé un nouvel emploi dans le sud du Jura, l'EPCC procède à l'élection d'un nouveau représentant du personnel au Conseil d'Administration le 17 novembre 2014. Un seul salarié s'est porté candidat : Monsieur Lionel Viard, responsable des programmes culturels de l'EPCC.

Décision modificative n°2 du budget 2014

Cette décision modificative permet d'inscrire des recettes et des dépenses nouvelles dans la section de fonctionnement, et de réaliser quelques virements de chapitre à chapitre pour ajuster les besoins de dépenses en droits d'auteur.

INVESTISSEMENT	Evolution des RECETTES depuis la DM1			Evolution des DEPENSES depuis la DM1		
	Compte	Chapitre	Recettes	Compte	Chapitre	Dépenses
<i>Virement de chapitre à chapitre</i>						
Immobilisations corporelles				INV2181	21	-20 000 €
Immobilisations incorporelles (droits d'auteur pour applications smartphone)				INV2051	20	20 000 €
TOTAUX			0 €			0 €

FONCTIONNEMENT	Evolution des RECETTES depuis la DM1			Evolution des DEPENSES depuis la DM1		
	Compte	Chapitre	Recettes	Compte	Chapitre	Dépenses
<i>Virement de chapitre à chapitre</i>						
Régularisation droits auteurs graphistes et livret "Histoires de sel" pour la librairie				LIB604	011	-4 800 €
				LIB6516	65	8 000 €
				LIB607	011	-3 200 €
Régularisation Droits auteurs Sacem et SPRE "Bal(l)ades"				PCULT6516	65	3 000 €
				PCULT604	011	-3 000 €
Régularisation Droits auteurs pour représentations de l'Exposition Théâtres en Utopie				PCULT6516	65	20 000 €
				PCULT6257	011	-10 000 €
				PCULT6236	011	-4 000 €
				PCULT604	011	-6 000 €
Régularisation trop perçu subvention PEJA/2013				DG673	67	500 €
Honoraires cabinet de recrutement poste direction				DG6226	011	8 800 €
Projet Européen Erasmus+				PE604	011	5 628 €
<i>Inscription nouvelles recettes</i>						
Subvention médiation DRJSCS "Journal récits nomades"	DG7434	74	2 000 €			
Subvention Européenne ERASMUS+	DG747	74	5 628 €			
Subvention Pavillon des sciences "Fête de la science"	DG748	74	1 300 €			
Régularisation reprise sur provision dossier M.Pierre	DG7815	78	6 000 €			
TOTAUX			14 928 €			14 928 €

En Décision Modificative n°2 du budget 2014, il est proposé les opérations suivantes :

En section de fonctionnement :

- Ajuster les droits d'auteur liés à l'activité d'édition et aux concerts de « Bal(l)ades » ainsi qu'aux droits de représentation de l'exposition « Théâtres en Utopie »
- Inscrire de nouvelles dépenses :
 - o 500 € de trop perçu sur la subvention PEJA de 2013
 - o 8.800 € d'honoraires pour le cabinet de recrutement
 - o 5628 € pour le nouveau projet européen ERASMUS +
- Inscrire de nouvelles recettes :
 - o 2.000 € de subvention pour le projet « Récits nomades »
 - o 5628 € pour le nouveau projet européen ERASMUS +
 - o 1.300 € du Pavillon des Sciences pour la Fête de la Science
 - o 6.000 € de reprise sur la provision liée au dossier Michel Pierre

En section d'investissement :

- Ajuster les droits d'auteur liés à la création des applications smartphones.

Licence d'entrepreneur de spectacles

Conformément à la réglementation, la Saline est actuellement détentrice de licences d'entrepreneur de spectacles. Le dispositif prévoit qu'une personne physique doit être détentrice des licences pour le compte de la personne morale.

Ces licences arrivent à échéance prochainement. Il est proposé d'en demander le renouvellement auprès des services de la DRAC en novembre 2014, avec comme titulaire Monsieur Lionel Viard, responsable des programmes culturels de l'EPCC, qui possède déjà le certificat de formation nécessaire à la licence d'exploitant de salle de spectacle.

Il est précisé que ces démarches administratives sont gratuites.

Cession d'un véhicule utilitaire et sortie d'immobilisations

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'EPCC, nous procédons au remplacement progressif des véhicules utilitaires. Le camion-benne récemment acquis vient remplacer le véhicule désigné ci-dessous qu'il convient de sortir de l'inventaire :

- Désignation : RENAULT TRAFIC BLANC 1400D
- Code Immobilisation : B0007
- Date d'entrée : 25/02/2008
- Valeur achat : 3344.48 €
- Valeur nette comptable : 0 €
- Prix de cession : à déterminer avec le garage acquéreur ou la casse.

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la destruction de ce véhicule au prix qui sera déterminé par la Direction avec la casse.

Révision des tarifs de location des salles de séminaire

Il est proposé de réviser les tarifs de location des salles de séminaire en appliquant les principes suivants :

- Fixer des tarifs ronds, ajustés par tranche de 50 euros.
- Abaisser le tarif des deux bernes Est (-350 €) et Ouest (-100 €).

La liste des tarifs proposés pour 2015 est annexée au présent rapport.

Marchés de plus de 50 000 €

L'établissement public de coopération culturelle prévoit de lancer les deux marchés suivants dont le montant total (renouvellement compris) dépassera pour chacun 50.000 € HT :

- Fournitures et livraison de titres restaurant
- Prestations de traiteurs

Durée des marchés et estimation des coûts annuels :

- Ces marchés à bons de commande seront passés pour une durée d'un an, reconductible 3 fois par période d'un an.
- Les montants estimatifs de nos besoins est de :
 - Fournitures et livraison de titres restaurant : 100 000 € HT / an
 - Prestations de traiteurs : 150 000 € HT / an

Allotissement :

- Marché de fourniture de titres restaurant : lot unique
- Marché des prestations de traiteurs :
 - o Lot 1 : Repas collectivités, sans mini, ni maxi
 - o Lot 2 : Repas séminaires, sans mini, ni maxi
 - o Lot 3 : Repas à thème et prestige, sans mini, ni maxi

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Critères de sélection des candidatures pour les deux marchés :

- Garanties financières
- Garanties professionnelles

Critères de jugement des offres pour le marché de fourniture de titres restaurant :

- Prix des prestations : 70 points
- Critère social et/ou environnemental : 20 points
- Références des candidats, certification : 10 points

Critères de jugement des offres pour le marché des prestations de traiteurs :

- Qualité : 35 points
- Prix : 35 points
- Organisation et logistique : 15 points
- Disponibilité : 15 points

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la décision modificative n°2, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport ; d'autoriser la Direction à soumettre à la DRAC une demande de renouvellement des licences d'entrepreneur du spectacle de l'EPCC qui auront pour titulaire M. Lionel VIARD, responsable des programmes culturels de l'EPCC ; d'autoriser la sortie de l'inventaire de l'EPCC du véhicule utilitaire Renault Trafic mentionné ci-dessus ; d'adopter les nouvelles modalités tarifaires des salles de séminaires présentées ci-dessus pour l'année 2015 et d'autoriser le pouvoir adjudicateur à lancer et signer les marchés « Fourniture et livraison de titres restaurant » et « Prestations de traiteurs ».

Vote à main levée

Membres : 16

Pour : 16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°2, telle que présentée via une maquette budgétaire jointe au rapport.

Autorise à l'unanimité la Direction à soumettre à la DRAC une demande de renouvellement des licences d'entrepreneur du spectacle de l'EPCC qui auront pour titulaire M. Lionel VIARD, responsable des programmes culturels de l'EPCC.

Autorise à l'unanimité la sortie de l'inventaire de l'EPCC du véhicule utilitaire Renault Trafic mentionné ci-dessus et sa cession à la casse au tarif déterminé par la Direction.

ADOpte à l'unanimité les nouvelles modalités tarifaires des salles de séminaire présentées ci-dessus pour l'année 2015.

Autorise à l'unanimité le pouvoir adjudicateur à lancer et signer les marchés « Fourniture et livraison de titres restaurant » et « Prestations de traiteurs ».

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 22.12.14
Et de la publication le : 22.12.14

Le Président

Claude JEANNEROT

Préfecture de la
Préfecture
Contrôle de légalité
Reçu le 22 DEC. 2014